

Mais elle fait œuvre utile. Je crois que la province dans laquelle elle se trouve à travailler dans une année quelconque lui verse une subvention qui pourvoit assez bien aux frais de ses opérations dans la province en question. Je suppose qu'il s'agit en grande partie de l'impression de brochures...

Le très hon. M. BENNETT: Un simple travail de bureau.

L'hon. M. POWER: ...et d'un simple travail de bureau relativement à sa propagande.

Le très hon. M. BENNETT: Je devrais dire à l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) que le ministre a trouvé ce crédit de \$750 dans le budget des dépenses et l'a tout simplement continué. Le conseil a cherché à avoir plus, comme l'a expliqué le ministre. Cette somme sert uniquement à défrayer une partie des dépenses d'impression et de bureau et non les grosses dépenses que l'association peut estimer nécessaires, en d'autres occasions, pour poursuivre son œuvre dans les provinces. Je lui ai dit et je répète que, en définitive, les subventions que le gouvernement fédéral peut accorder pour améliorer l'hygiène dentaire, qui est une question d'intérêt provincial, devraient être versées aux provinces mêmes. La province d'Ontario a entretenu une clinique ambulante qui était l'une des meilleures choses que j'aie jamais vues. La Croix-rouge en avait une en Nouvelle-Ecosse qui avait beaucoup de succès et je crois, sans en être sûr, qu'il y en eut une dans le Manitoba pendant un an. Cette petite subvention sert simplement à indiquer que l'œuvre mérite d'être reconnue.

M. WOODSWORTH: Mais ce n'est pas ce qu'elle indique. Je dirais plutôt que sa modicité indique qu'il s'agit d'une bien piètre organisation. Quand on considère que presque dans toutes nos grandes villes il y a des cliniques dans les écoles publiques et que beaucoup de provinces ont des cliniques ambulantes s'occupant de l'hygiène dentaire des enfants, je trouve absurde que le gouvernement fédéral donne si peu. Le ministre pourrait accorder \$89 ou \$90 à chaque province en laissant le gouvernement provincial se charger de l'œuvre. Pourquoi pas?

L'hon. M. POWER: Selon toute probabilité, les provinces n'auraient pas accompli autant de progrès en ce domaine, sans l'association qui reçoit des fonds importants des sociétés d'assurance. Dans la province de Québec, la tâche est confiée aux unités sanitaires. Mais il faut recourir à l'aide du Conseil d'hygiène dentaire et des avis seraient peut-être utiles pour l'obtention d'un bon

rendement. La somme n'est pas bien grande, j'en conviens, et s'il était en mon pouvoir d'être plus généreux, je le serais volontiers. J'intercéderai et je verrai à communiquer les remarques de l'honorable membre au ministre des Finances, dans l'espoir que cela fléchira son cœur et qu'il accordera un supplément de \$250.

M. WALSH: Permettez-moi de louer les paroles du ministre et le travail de l'association. Son œuvre a même plus d'ampleur que le ministre ne l'a dit. Je sais que le directeur, le Dr Thompson, s'est rendu dans une municipalité pour encourager les autorités à faire entreprendre l'examen des écoliers au point de vue dentaire, pour voir quel traitement s'imposait. L'association a fait un travail très précieux pour la municipalité précitée.

Permettez-moi d'ajouter ceci aux remarques de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth): l'accroissement de la subvention augmenterait beaucoup le rendement de l'œuvre. L'association pourrait ainsi accomplir des tâches comme celle dont on a parlé au début de la soirée, l'aide à l'enfance incapable de s'aider elle-même. Nous savons que le mauvais entretien des dents peut occasionner la maladie. L'organisation vise à remédier à des défauts de cette nature, non seulement par ses propres efforts, mais aussi avec le concours des organisations existantes. Que le ministre me permette de lui offrir tout l'encouragement possible dans les efforts qu'il déploie en vue d'assurer à l'organisation une plus forte subvention.

M. HOWDEN: Avant que nous laissions les crédits portant sur les soins médicaux, je tiendrais à signaler certaines questions au comité.

Le PRESIDENT: L'honorable député prend-il la parole sur ce crédit?

M. HOWDEN: J'aborderai des questions médicales, mais le budget des dépenses ne les visent pas. Le crédit peut être adopté si le ministre y tient, du moment qu'on me laisse ensuite la parole pour un moment ou deux.

L'hon. M. POWER: L'honorable député aura l'occasion de prendre la parole sur le crédit relatif à l'administration.

M. NEILL: Ai-je entendu dire au ministre que l'association, le bureau, ou quoi que ce soit, fait imprimer des articles ou des brochures sur l'hygiène dentaire?

L'hon. M. POWER: Oui.

M. NEILL: Serait-il disposé à en envoyer quelques exemplaires à son collègue le surintendant général des Affaires indiennes? L'hy-